

HUMANITY INVEST®

« La volonté de bien faire pour bien être » ®

CHARTRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

DESTINATION ET UTILISATION DE VOS FONDS

VOTRE UNIVERS D'INVESTISSEMENT HUMAIN

Document à remettre à votre conseiller financier

Préambule

Aux questions posées dans ce document, il n'y pas de bonnes ou mauvaises réponses, il y a vos réponses en toute conscience.

Vos réponses relèvent de votre volonté. A ce titre, elles serviront de repère dans l'univers des placements et investissements que nous pourrons vous proposer pour répondre à vos attentes.

Paraphe

DESTINATION ET UTILISATION DES FONDS

- Sociologique

Sachant que les produits dérivés spéculatifs (hors opération de couverture) sur les matières premières peuvent avoir un rôle dans les famines, désirez-vous autoriser un investissement direct ou indirect sur ces produits ?

OUI (montant maximum ou à discrétion)

NON

Pour alimenter votre réflexion :

Gilles Toussaint, entretien de **Jean Ziegler**, ancien rapporteur des Nations unies et professeur honoraire à l'université de Genève, dans « **La Libre Belgique** » du 15 octobre 2011 et dans « **La Croix** » du 18 novembre 2011

Article intitulé : Jean Ziegler: "L'ordre cannibale du monde"

« **Jean Ziegler** était de passage à Bruxelles, ce vendredi, pour la promotion de son dernier ouvrage "Destruction massive - Géopolitique de la faim" (Editions du Seuil) dans lequel l'ex-Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation livre une analyse sans concession des racines de la faim dans le monde. Entretien à bâtons rompus. **Aujourd'hui, une dizaine de sociétés contrôlent le commerce alimentaire dans le monde. La faim dans le monde, c'est le scandale de notre temps. Trente-cinq millions de personnes meurent chaque année de la faim ou de ses suites immédiates. Au moment où nous parlons, toutes les 5 secondes, un enfant âgé de moins de 10 ans meurt de faim. Près d'un milliard de personnes sont en permanence gravement sous-alimentées et la situation est de plus en plus catastrophique. Ceci sur une planète où l'agriculture pourrait nourrir normalement 12 milliards d'êtres humains. Un enfant qui meurt de faim est un enfant assassiné. Il y a de plus en plus de gens qui comprennent que la faim est faite de mains d'hommes, que nous vivons sous un ordre cannibale du monde maintenu par les sociétés multinationales et leurs organisations mercenaires que sont le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce* et la Banque mondiale. Je crois que nous sommes proches de l'insurrection des consciences. Au sortir de la guerre, il y a donc eu un réveil politique qui s'est traduit par la reconnaissance du droit à l'alimentation dans la Déclaration universelle des droits de l'homme; la création de la Food and Agriculture Organization (FAO) et celle du Programme alimentaire mondial (Pam). Mais **aujourd'hui**, l'obscurantisme néolibéral revient à la naturalité des lois économiques où **c'est le marché qui décide. Depuis le crash financier de 2008, les fonds souverains, les hedge funds et les grandes banques se rabattent sur les bourses des matières agricoles et font flamber les prix. A Genève, qui est la caverne d'Ali Baba de ces spéculateurs, si vous vous rendez à la banque UBS, on vous propose d'investir dans des certificats sur le riz garantissant 37 % de plus-value ! Tout cela de manière tout à fait légale, même si c'est moralement inacceptable. Ces spéculateurs devraient être traduits devant un tribunal pour crime contre l'Humanité ! Alors que les Etats se sont mobilisés pour sauver les banques à grands renforts de milliards, le Pam a perdu la moitié de son financement en 2008. Aujourd'hui, en Afrique orientale, 12,4 millions de personnes sont au bord de l'effondrement à cause de la faim. Les camps de réfugiés de l'Onu refusent des centaines de familles tous les matins faute de moyens.****

Paraphe

Et les spéculateurs sont deux fois responsables. En effet, non seulement le Pam a perdu la moitié de son budget, mais il doit acheter 85 % de la nourriture qu'il distribue sur le marché mondial où les prix ont explosé en raison des activités spéculatives. L'année dernière, 41 millions d'hectares de terres arables ont été accaparés par des fonds d'investissements et des multinationales uniquement en Afrique. Avec pour résultat, l'expulsion des petits paysans. Ce qu'il faut dénoncer, c'est le rôle de la Banque mondiale, mais aussi celui de la Banque européenne d'investissements et de la Banque africaine de développement, qui financent ces vols de terre. D'autre part, les pays dominateurs sont aussi des démocraties, même si leurs valeurs démocratiques s'arrêtent à leurs frontières pour céder la place à la loi des multinationales. Or, il n'y a pas d'impuissance des démocraties. N'importe lequel de ces mécanismes peut être brisé démocratiquement par la volonté des opinions publiques. On pourrait tout de suite voter le désendettement total des pays les plus pauvres. On peut aussi décider que seuls les vrais acteurs peuvent participer aux marchés des matières premières agricoles, ceux qui délivrent des marchandises. La faim peut facilement, démocratiquement et pacifiquement être éliminée en un court laps de temps. » « Depuis la crise financière de 2008, les grands fonds d'investissement se sont repositionnés sur les Bourses de matières premières principalement agricoles et font des profits spéculatifs astronomiques sur le dos des affamés. La tonne de blé meunier est à 266 euros maintenant, elle était à 110 euros l'année dernière ; le maïs a augmenté de 93%... Entre 2006 et 2010, les capitaux engagés sur les Bourses de matières premières agricoles ont augmenté de 2 300% ! »

<http://www.socioecopofi.com/pages/comprendre-notre-economie/revue-de-presse/faim.php>

<http://www.socioecopofi.com/pages/comprendre-notre-economie/divers/financiarisation---bourse.php>

<http://www.socioecopofi.com/pages/comprendre-notre-economie/divers/coup-de-gueule.php>

- Economique

Désirez-vous que la totalité de vos capitaux soit investie sur l'économie réelle ?

OUI

NON

Si NON, quel est le pourcentage de votre investissement que vous nous autorisez à investir sur l'économie virtuelle (produits dérivés, etc...)

Pour alimenter votre réflexion :

Michel Rocard dans « **Les Echos** » du 2 août 2011

Article intitulé : Une nouvelle tempête approche sur les marchés financiers

« Rien ne borne, toujours, le champ illimité des marchés « virtuels », c'est-à-dire des marchés de produits dérivés déconnectés de tous contrats d'économie réelle, et rien n'est fait non plus pour limiter la propension des grandes banques, surtout la Fed américaine, à inonder le monde d'un volume hallucinant de liquidités créées pour la spéculation et totalement étrangères à toute orientation vers l'investissement.

Il n'y a donc aucun frein à ce que se reproduisent des bulles financières de même nature que celle qui explosa en 2007-2008.»

Paraphe

Michel Rocard dans « **Le Nouvel Observateur** » du 1 avril 2010

« Il n’y a aucune utilité ni économique ni sociale à ce que circulent des produits dérivés détachés de tout contrat économique réel. De manière analogue, la titrisation de créances douteuses mélangées à des créances saines relevait, elle, du vol qualifié.

Alain Gauvin, avocat, Lefevre Pelletier & Associés dans « **La Tribune** » du 24 février 2010

*Article intitulé : **L’Etat schizophrène, promoteur de la spéculation.** « Depuis trois ans, l’objet de toutes les tromperies porte sur la spéculation. Pas un politique, en France, ne la fustige, sans d’ailleurs expliquer ce en quoi elle consiste et son utilité. Mais les Français, ceux qui ne sont pas au fait de ce qui se passe dans la sphère financière, savent-ils que les pouvoirs publics soutiennent, pour ne pas dire promeuvent, ceux qui jouent, ceux qui se livrent à des paris financiers ? La loi les protège même contre toute attaque judiciaire. Les pouvoirs publics craignent que les produits dérivés soient requalifiés juridiquement en paris, ce qui serait la mort des marchés à terme. Pourtant, si les produits dérivés étaient toujours économiquement justifiés, ce risque n’existerait pas. Les pouvoirs publics doivent d’urgence, se soigner de cette schizophrénie : fustigeant la spéculation en public, ils l’enfantent en coulisses. »*

Mathieu Rosemain, propos recueillis de **Hans Hoogervorst**, futur président de l’International Accounting Standards Boards (IASB) dans « **Les Echos** » daté du 2 décembre 2010 :

*« Je sais combien il est important que les communications financières soient aussi fiables que possible pour les investisseurs. **Cette crise résulte de l’application de normes bancales dans le monde.** Les standards comptables doivent être aussi clairs et faciles à comprendre que possible. Je reconnais que la gouvernance de l’IASB mérite d’être renforcée. Nous devons fournir aux investisseurs des règles claires et fiables qui ne changent pas trop souvent. **Cette crise est le plus grand scandale économique de l’histoire de l’humanité.** Mais si vous regardez le monde financier, il est surprenant de constater que si peu de personnes sont derrière les barreaux. On dirait que seuls Madoff et Kerviel ont été poursuivis. Les personnes impliquées dans l’élaboration et la commercialisation de produits financiers toxiques sont toujours libres... »*

- Politique

Avez-vous des pays d’exclusion ?

OUI / NON

Lesquels

- Financier

Désirez-vous que la gestion de vos avoirs respecte une cohérence avec les volumes échangés en Bourse ?

OUI / NON

Paraphe

Pour alimenter votre réflexion :

Blandine Blanc Durand dans « **Les Echos** » du 13 mai 2011 :

Article intitulé : *OPCVM : comment évaluer les risques de chaque type de fonds*

« *« Le risque de liquidité est souvent méconnu, voire oublié alors qu'il est le premier risque de tout investissement », explique Denis Beaudoin, président de Finaltis. Lors de la crise de 2008, les marchés, dont certains figurent parmi les plus fluides (dette interbancaire, marché monétaire...) ont vu leur liquidité se réduire, voire disparaître, sous l'effet d'une défiance généralisée. Or « ce n'est pas l'OPCVM qui est liquide, mais les actifs dans lesquels il investit qui le sont un peu, beaucoup ou... pas du tout ». En d'autres termes, c'est donc la nature des actifs et leurs caractéristiques qui vont conférer à l'OPCVM plus ou moins de liquidité. »*

Irène Inchauspé dans « **Challenges** » du 21 avril 2011 :

Article intitulé : *La leçon de Pébereau aux lycéens de Turgot*

« *Quatre causes à la crise, donc : les grands déséquilibres mondiaux, la responsabilité de certaines banques (surtout anglo-saxonnes), des contrôleurs qui n'ont pas fait leur boulot et, plus original, l'illusion de liquidité. Là, les regards dans la salle sont perplexes : quèsaco ? Le pédagogue explique : les acteurs de marché ont cru que tous les actifs pouvaient être transformés en titres et vendus sur le marché. Interrogé sur le thème « pourquoi personne n'a rien prévu », il rappelle que « les banques françaises, italiennes, australiennes et canadiennes n'ont pas été aussi affectées par la crise que les autres ». »*

Jean-Paul Fitoussi, président de l'OCDE écrit dans « **Le Figaro magazine** » du 29 août 2009 :

À propos de la crise « *On a consommé du capital. On se croyait riche, les marchés financiers nous disaient que les prix des actifs étaient très élevés alors que tel n'était pas le cas. »*

Claude BEBEAR, président d'honneur d'Axa, dans **La Tribune** du 25 août 2009 :

« *Cela n'a aucun sens de comptabiliser dans l'instant une valeur de marché qui ne reflète pas la valeur des actifs. Cela accélère la formation de bulles ou la production de krachs sans donner une image fidèle des entreprises. »*

Sachant que les règles comptables sont non régulées (libres) sur les dark pools autorisez vous l'utilisation de ces derniers

OUI (montant maximum ou à discrétion)

NON

Pour alimenter votre réflexion :

Irène Inchauspé dans « **Challenges** » du 9 juin 2011

« *S'il est un domaine où la surveillance n'est pas exigeante, c'est bien celui des dark pools, ces marchés où se traitent en toute discrétion de gros blocs d'actions. Avant, un professionnel*

Paraphe

ou un particulier, qui souhaitait acheter ou vendre un titre du CAC 40 n'avait d'autre choix que de transiter par la Bourse de Paris, incarnée par l'opérateur Euronext. Le scénario s'est ensuite emballé. Des plates-formes électroniques se sont multipliées : Chi-X, Turquoise, BATS... Toutes proposent un service de dark pools, un système algorithmique permettant aux investisseurs institutionnels d'échanger de gros blocs de titres. Les chiffres n'étant pas homogènes, il n'est pas possible de les additionner, et les émetteurs ne savent donc plus ce qui se passe sur leurs titres. « Les régulateurs ont laissé proliférer ces nouvelles plates-formes sans se préoccuper de l'identité des intervenants, de leurs transactions sur le marché réglementé », accuse Frédéric Bonneval. Voilà pour ces **Bourses grises, contrôlées le plus souvent par des banques ; Crédit Suisse, Goldmann Sachs, BNP Paribas, Société Générale.** « Une poignée de grandes institutions financières tirent profit de cette opacité et de cette fragmentation croissante », juge Jean-Pierre Jouyet, président de l'AMF. « Aujourd'hui, 95% des obligations s'échangent de gré à gré. Il pourrait se produire la même chose sur le marché des actions, où les volumes déclarés de gré à gré sont passés de 20 à 40% en trois ans », prévient Roland Bellegarde. »

Audrey Fournier dans « Le Monde » 6 septembre 2011

Article intitulé : Dark pools" : les dérives d'une finance de l'ombre

« Transposée en France en 2007, la [directive européenne MIF](#) autorise la création par les banques d'investissement de plateformes électroniques alternatives (SMN pour "système multilatéral de négociation" ou MTF, pour "multilateral trade facilities" en anglais) dans le but de [casser](#) le monopole et – **c'était en tout cas l'un des buts affichés** – de [faire baisser](#) les frais de transaction. Face à cette toute nouvelle concurrence, les **Bourses traditionnelles ont répliqué en créant, elles aussi, des plateformes alternatives.** Quant aux deux principaux SMN européens, Turquoise et Chi X, ils ont été créés par des consortiums de banques, même si Turquoise est depuis passé sous la houlette du [London Stock Exchange](#). C'est le premier écueil de la directive MIF : dès lors qu'elles organisent les transactions sur les produits financiers dont elles font également la commercialisation, les banques se mettent à [jouer](#) sur plusieurs tableaux, ce qui ne va évidemment pas dans le sens d'une plus grande transparence des marchés. Pis, le fonctionnement de ces places financières complique terriblement la surveillance de marchés globaux sur lesquels transitent des millions d'euros chaque heure. Le principe des SMN est simple : tout comme les Bourses classiques, il s'agit de plateformes, en majorité réservées aux investisseurs institutionnels – les **blocs d'ordres négociés sur ces SMN représentant des montants très élevés** –, qui gèrent la rencontre entre acheteurs et vendeurs pour la négociation d'instruments financiers. Les SMN présentent deux avantages pour les investisseurs : d'une part, leurs activités sont moins soumises aux exigences réglementaires, d'autre part, ils bénéficient d'une grande liquidité, du fait du nombre important d'acheteurs et d'offreurs intervenant sur le marché. En outre, elles sont censées [proposer](#) des frais d'exécution plus attractifs, même si [le rapport de la mission d'évaluation de la MIF](#), rendu au ministère de l'économie en 2010, souligne que la baisse de ces frais est, au final, très limitée par la fragmentation des ordres et l'existence de nombreux frais "cachés". Les SMN présentent cependant un autre avantage, et pas des moindres : **profitant de certaines exceptions prévues par la MIF, ils permettent d'exécuter des transactions "à l'aveugle, sans que le prix n'en soit révélé avant leur conclusion.** Cette disposition a été prévue pour que la **négociation de ces gros blocs d'ordres n'influe pas sur le cours des autres titres.** Mais dans cette configuration, le système de négociation se transforme en "dark pool" de liquidité, un "bassin opaque", qui ne répond pas aux

*exigences de transparence en vigueur sur les marchés boursiers classiques et qui peut être soupçonné de **faciliter** les délits d'initiés. Cette opacité a, en théorie, une limite : SMN et dark pools restent soumis aux obligations de transparence post-négociation, et doivent déclarer le montant et le volume de leurs transactions une fois celles-ci terminées. En théorie seulement. Une **étude du cabinet PWC** publiée en 2010 rappelle que les régulateurs européens ont eux-mêmes admis qu'une part significative des transactions réalisées via ces systèmes ne leur était pas déclarée. " Au sein des dark pools", explique **Bernard Collet**, expert en formation Titres et Certification AMF chez **First Finance**, "les données sont facilement récupérables pour tout ce qui concerne les échanges d'actions. "Ce qui est beaucoup moins facile à surveiller, **nuance-t-il**, ce sont les instruments financiers dits 'à terme', c'est-à-dire les produits dérivés, et surtout les produits dérivés conditionnels, dont le sous-jacent peut être tout et n'importe quoi". Négociées en toute confidentialité entre les parties, ces transactions ressemblent alors à s'y méprendre à du trading "over the counter" (OTC) ou "**de gré à gré**", sur lesquels les parties n'ont pas à **rendre de comptes**. Et si toute régulation efficace est impossible sur les transactions menées dans les dark pools, il en est de même pour l'application d'une taxe éventuelle sur les flux financiers, comme les membres de l'UE l'ont appelé de leurs vœux. Les dark pools ont un fonctionnement totalement contraire aux principes de l'économie de marché. »*

Clément Lacombe dans « Le Monde » du 22 octobre 2011

Article intitulé : Bruxelles veut plus de " transparence " sur les marchés

*« **Quatre ans** à peine après avoir provoqué un " big bang " sur les Bourses européennes, cassant le monopole national des opérateurs historiques, la Commission européenne révisé sa copie. La faute à des failles dans sa directive Marchés d'instruments financiers (MIF), entrée en vigueur en novembre 2007, mais aussi à l'ingéniosité, elle sans faille, du monde financier. **Plus de transparence sur les marchés d'actions** En cassant le monopole des Bourses, la première directive MIF a engendré d'innombrables plates-formes d'échange alternatives, dont certaines, les **dark pools**, permettent d'échanger des actions dans l'opacité la plus totale. Selon les différents chiffres circulant, entre 17 % et 40 % des ordres de Bourse auraient disparu des écrans radars. Avec la **nouvelle MIF**, toutes les plates-formes seront soumises aux mêmes règles de transparence avant et après négociation : chacun devra dire qu'il est prêt à acheter telle action à tel prix, puis qu'il a vendu telle action à tel prix. " Toutes les plates-formes seront mises sur un pied d'égalité ", résume Jean de Castries, directeur général du cabinet de conseil spécialisé Equinox Consulting. **Seules les opérations sur de très gros blocs d'actions, susceptibles d'affecter profondément les marchés, pourront continuer à se faire dans l'ombre.** Juguler la volatilité des cours des matières premières Le président de la République Nicolas Sarkozy a fait du sujet une des priorités du G20. " Sur ce point, on développe considérablement l'arsenal législatif ", juge-t-on à Bruxelles. »*

Signature Gestionnaire

Signature Conseiller

Signature client